

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2014

Etaient présents : Mmes et Mrs SALLIOU P. (maire) – BOLLOCH J. – HENRY B. – THOMAS D. – LE FOLL M. – FREMONT L. (adjoints) – BECHET C. – BROUDIC F. – CARO D. – COCGUEN M.J. – CORRE B. – CREEL G. – GALARDON P. – PERENNES-LAURENCE S. – LOUIS G. – LOW M. – LE BAIL J. – LE GUILLOU G. – MABIN B. – PICAUD C. – SIMON A. – SIVINIAN Y.

Absente : M. FORT.

M. Loïc Frémont a été nommé secrétaire de séance.

I Indemnité de fonction des élus

M. Marcel Le Foll explique qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints.

M. le Maire propose également de verser une indemnité aux conseillers délégués et aux conseillers municipaux.

Les indemnités pourraient être fixées comme suit et versées à compter du 01 avril :

- Le Maire 1 469.26 €Brut
- les adjoints 564.90 €Brut
- Les conseillers délégués 169.93 €brut
- Les conseillers 35.35 €Brut, versé trimestriellement

M. Guillaume Louis déclare que l'indemnité versée aux conseillers municipaux est une très bonne décision, et demande une participation active de l'ensemble des élus aux commissions.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement de ces indemnités.

II Commissions municipales

M. le Maire propose de désigner les membres des différentes commissions communales. A l'unanimité, 4 conseillers délégués sont nommés à savoir :

- G. Le Guillou (Affaires scolaires)
- J. Le Bail (Gestion des Bâtiments communaux)
- B. Corre (Affaires sociales, CCAS)
- G. Créel (Sécurité, DU, règlement intérieur)

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la constitution des commissions communales suivantes :

Mme Josette Bolloch : Adjointe

Révision des listes électorales :

- D. Thomas - B. Mabin - M.J. Cocguen – L. Frémont

Urbanisme , PLU :

- G. Créel – C. Picaud – J. Le Bail – B. Mabin – C. Béchet

Médiation :

- C. Picaud – M. Fort – J. Le Bail – B. Henry

M. Bernard Henry : Adjoint**Personnel :**

- M. Le Foll – S. Pérennes-Laurence - J. Bolloch – B. Mabin

Vie associative et sportive :

- B. Corre – J. Le Bail – D. Thomas – F. Broudic – D. Caro

Affaires scolaires : M. Gabriel Le Guillou (Délégué)

– M.J. Cocguen – S. Pérennes-Laurence – G. Créel – A. Simon – C. Béchet – F. Broudic

Gestion bâtiments communaux : M. Joël Le Bail (Délégué)

– P. Galardon

Mme Denise Thomas : Adjointe**Affaires sociales, CCAS : Mme Béatrice Corre (Déléguée)**

– A. Simon – S. Pérennes-Laurence – G. Créel – M.J. Cocguen – Y. Siviniant – C. Béchet

Proximité, lien social :

- A. Simon – B. Corre – D. Caro – F. Broudic – M. Low – Y. Siviniant – B. Mabin – M.J. Cocguen

Conseil des Sages, présidé par un membre non élu :

- D. Thomas – G. Le Guillou – M. Le Foll – J. Le Bail – C. Picaud

Commission municipale des enfants :

M. Fort – F. Broudic – G. Le Guillou - B. Corre

Enfance, jeunesse :

- M. Fort – Y. Siviniant – A. Simon – S. Pérennes-Laurence – G. Louis

M. Marcel Le Foll : Adjoint**Finances :**

– J. Bolloch – B. Henry – D. Thomas – L. Frémont – J. Le Bail – S. Pérennes-Laurence – G. Louis

Travaux :

- L. Frémont – S. Pérennes-Laurence – J. Le Bail – J. Bolloch – B. Henry – G. Créel – P. Galardon

Appel d'offres :

- P. Salliou - M. Le Foll – L. Frémont - G. Créel, suppléants : J. Le Bail – G. Louis – D. Thomas

Sécurité, DU, règlement intérieur : M. Gérard Créel (Délégué)

– J. Bolloch – J. Le Bail – G. Louis

Environnement développement durable, fleurissement :

- D. Caro – M. Low – M.J. Cocguen – Y. Siviniant

M. Loïc Frémont : Adjoint**Communication, nouvelles technologies :**

- J. Bolloch – A. Simon – D. Thomas

Culture, Bibliothèque :

- M. Low – M. Fort – B. Mabin

Tourisme et Patrimoine :

- M. Low – MJ Cocguen – J. Bolloch – J. Le Bail

Artisanat et Commerce :

- B. Mabin – C. Picaud – G. Le Guillou

III Fixation du nombre des membres du CCAS

M. le Maire demande de procéder à l'élection des nouveaux membres du CCAS. Il regroupe 8 membres élus et 8 membres extérieurs. Il propose les candidatures suivantes :

- D.Thomas
- B. Corre
- A. Simon
- S. Pérennes-Laurence
- G. Créel
- M.J. Cocguen
- Y. Siviniant
- C. Béchet

Mme Denise Thomas est chargée de contacter les membres extérieurs. Elle déclare que les commissions se réunissent 4 à 5 fois par an.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la composition du CCAS.

IV Commission d'appel d'offres

M. le Maire propose les candidatures suivantes pour la commission d'appel d'offres :

- M. Le Foll
- L. Frémont
- G. Créel

Suppléants :

- J. Le Bail
- G. Louis
- D. Thomas

V Désignation délégués extérieurs

M. le Maire propose d'élire les représentants aux organismes suivants :

- ACDASC :

- Titulaire : B. Henry, Suppléant : S. Pérennes-Laurence

Association Camelia :

- Titulaire : D. Caro, Suppléant : Y. Siviniant

Comité local pour le logement :

- Titulaire : J. Bolloch, Suppléant : B. Corre

- Comité de services à la personne :

- Titulaire : A. Simon, Suppléant : C. Béchet

- Correspondant défense :

- Titulaire : D. Caro

- Foyer des jeunes travailleurs

- Titulaire : J. Bolloch, Suppléant : G. Louis

- SMEGA :

- Titulaire : J. Le Bail, Suppléant : P. Galardon

- Syndicat départemental d'énergie :

- Titulaire : M. Le Foll, Suppléant : G. Créel

- Terres d'Armor :

- Titulaire : D. Caro, suppléant : M. Low

- Sécurité routière :

- Titulaire : B. Henry

- Accessibilité intercommunalité :

- Titulaire : M. Le Foll, suppléant : L. Frémont

A l'unanimité, le conseil municipal valide les représentants ci-dessus nommés.

VI Institution de la commission communale des impôts directs

M. Marcel Le Foll explique que la commission communale des impôts directs se réunit une fois par an, et intervient en matière de fiscalité directe locale. La commission est composée du maire, ou de son adjoint délégué, et de 16 commissaires titulaires et suppléants :

M. le Maire propose les membres élus suivants en tant que titulaires et suppléants :

- B. Henry – D. Thomas – J. Bolloch – L. Frémont – B. Mabin – J. Le Bail – G. Créel – P. Galardon – G. Le Guillou – S. Pérennes-Laurence – C. Picaud – Y. Siviniant – M. Le Foll

M. le Maire explique que c'est l'administration fiscale qui choisira les membres de cette commission.

VII Indemnité trésorier municipal

M. Marcel Le Foll explique qu'il est nécessaire de renouveler, lors de chaque élection du conseil municipal, l'indemnité versée au trésorier municipal. Mme Laurent, trésorière, perçoit une indemnité de 1 165 €/an.

Il est précisé que la commune n'est pas obligée de verser 100% de ce montant, mais la trésorerie apporte une aide quotidienne pour la bonne gestion des finances de la commune, et notamment pour l'élaboration du budget.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement de cette indemnité.

VIII Budget 2014 : décision modificative n°1

M. Marcel Le Foll explique qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement budgétaire, à savoir augmenter le crédit à l'article 202 (frais réalisation de documents d'urbanisme) et diminuer l'article 020 aux dépenses imprévues, à hauteur de 6 000 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces opérations comptables.

IX Questions diverses

Restauration d'un panneau sculpté de l'église

M. Loïc Frémont propose la restauration d'un panneau sculpté de l'église, œuvre classée à l'inventaire des Monuments Historiques. Le coût s'élèverait à 1 788 € HT avec le soclage sécurisé.

M. Loïc Frémont explique que la commune peut obtenir des subventions du conseil régional et du conseil général.

Compte tenu du versement des subventions, la participation de la commune s'élèverait à environ 800 €HT.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à la restauration de ce patrimoine.

Vente de bungalows

M. le Maire fait part que la mairie a reçu deux propositions de rachat des bungalows anciennement réservés à usage de vestiaires sportifs au terrain de football du Rucœur.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la vente au prix de 1 500 TTC l'unité.

Rythmes scolaires

M. le Maire informe que les communes de Grâces, Pabu, Plouisy, Ploumagoar et Saint-Agathon appliqueront la réforme des rythmes scolaire à compter de septembre 2014, sauf modifications du décret.

M. le Maire rappelle que pour Pabu, le jour de classe a été fixé au mercredi matin. Les temps d'activités péri-scolaires (TAP) ont été établis comme suit :

| | |
|--------------------|---------------------------|
| Ecole du Bourg | mardi de 15h00 à 16h30 |
| Ecole du Croissant | vendredi de 15h00 à 16h30 |

Afin de finaliser cette réforme, M. le Maire propose de signer une convention avec la commune de Ploumagoar, qui mettra à disposition un de ses agents, pour une durée d'un mois. La participation à sa rémunération et aux frais sera répartie entre les 5 communes.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention avec la commune de Ploumagoar.

D'autre part, M. le Maire rappelle que la commune a voté une motion pour le report de la mise en place des rythmes scolaires. En effet, de nombreux élus, parents d'élèves, enseignants s'opposent à cette réforme.

M. Bernard Henry informe qu'un questionnaire vient d'être distribué dans les écoles pour organiser les nouveaux rythmes scolaires, concernant la cantine, les activités du mercredi après-midi. Il précise que les « TAP » ne concernent pas les enfants de maternelle.

M. le Maire souligne à nouveau le coût de cette réforme.

Communication des coordonnées des élus au conseil général

M. le Maire informe que la mairie a reçu un mail du conseil général sollicitant les coordonnées des élus. A main levée, les élus précisent s'ils acceptent ou non de fournir ces renseignements.

Informations diverses

M. Bernard Henry indique qu'une rencontre aura lieu entre le personnel et les élus le vendredi 16 mai à 18h30.

Il propose également une visite de l'ensemble des bâtiments communaux aux membres du conseil le samedi 17 mai à 10h00.

Parcours accro-branches « Pitchoun »

M. le Foll informe que le bureau municipal a donné son accord pour l'achat d'un parcours accro-branches d'un montant de 10 500 € qui sera installé vers le 20 mai, dans le bois situé près du terrain de football du Croissant.

M. Pierrick Galardon demandant à partir de quel âge cette structure peut être accessible, M. Marcel Le Foll répond qu'elle peut être utilisée à partir de l'âge de 2 ans.

Construction de logements sociaux

M. le Maire fait part que 8 logements sociaux vont être construits au Rucaër, près de l'école de Castel Pic, opération menée dans le cadre de l'ANRU, par Guingamp Habitat, l'opération prévue initialement sur un autre terrain ne pouvant pas être réalisée du fait de la présence d'une ligne à haute tension.

En réponse à une interrogation de M. Pierrick Galardon sur le lotissement du Chemin Vert, M. le Maire répond que le terrain appartient toujours à MS Construction, la SOFIAL n'ayant pu réaliser l'opération faute d'acquéreurs, ce que tout le monde regrette.

Mme Denise Thomas informe qu'une chasse à l'œuf aura lieu le 26 avril prochain au plateau sportif du Croissant. La commission municipale des enfants se réunit le 16 avril pour la préparer.

M. le Maire informe que le prochain conseil aura lieu le 19 mai prochain.